

L'impôt sur le revenu des particuliers : commentaire

Gilles Proulx

Volume 50, numéro 2, avril-juin 1974

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/803045ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/803045ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Proulx, G. (1974). L'impôt sur le revenu des particuliers : commentaire. *L'Actualité économique*, 50(2), 245-258. <https://doi.org/10.7202/803045ar>

NOTES

L'impôt sur le revenu des particuliers : commentaire

Dans une récente livraison de cette revue, Messieurs Michel Boucher et Jean-Guy Lebel ont analysé l'effet des facteurs cycliques sur les variations de l'élasticité de l'impôt sur le revenu des particuliers¹. Il faut saluer l'effort des auteurs car il existe peu d'études systématiques de ce problème. Cette situation est d'ailleurs d'autant plus déplorable quand on considère l'importance traditionnellement attachée aux propriétés stabilisatrices de cet impôt et la place prépondérante qu'il occupe dans le financement du budget de l'État.

Dans cette note, je me propose, tout d'abord, de relever certaines insuffisances du modèle théorique et des tests empiriques présentés par les auteurs. On pourra ainsi mieux comprendre pourquoi les résultats sont si peu concluants et, dans une certaine mesure, irréconciliables avec les estimés d'élasticité calculés dans un certain nombre d'autres études. Dans une seconde partie, j'exposerai une méthode assez grossière d'estimation de l'élasticité du système d'imposition dont les résultats peuvent être utilisés pour tester l'influence des facteurs cycliques.

Critique du modèle

Les auteurs partent de la constatation que l'élasticité de l'impôt a tendance à s'élever en période de ralentissement cyclique (se traduisant par une hausse du taux de chômage) et à s'abaisser en période d'expansion (se traduisant par une baisse du taux de chômage). Ils rappellent, d'autre part, qu'aux accroissements de « richesse » (revenu) par habitant, il faut appliquer des taux marginaux d'imposition qui sont forcément plus élevés que les taux moyens qu'il faut appliquer aux augmentations de revenu produites par l'augmentation de la main-d'œuvre. Cette caractéristique du système d'imposition les amène à

1. Michel Boucher et Jean-Guy Lebel, « Conjecture sur le comportement de l'impôt sur le revenu des particuliers », *L'Actualité Economique*, vol. 49, n° 4, octobre-décembre 1973, pp. 549 à 558.

expliquer la constatation mentionnée plus haut en avançant l'hypothèse que c'est « parce que le chômage produit un glissement ascendant des contribuables qu'il produit un accroissement de l'élasticité »².

La constatation dont partent les auteurs a été faite par Bernier³ et porte sur une période d'observation de quelques années. Le phénomène a aussi été confirmé de façon plus systématique notamment dans la récente étude de Pechman⁴. Quant à l'hypothèse que les auteurs avancent pour expliquer ce phénomène, elle constitue un paradoxe intéressant. A priori en effet, on croirait que le chômage, s'il a un effet sur la progression des revenus, aurait pour résultat de ralentir cette progression et non de l'accélérer. Cependant, les auteurs n'apportent aucune justification économique à cette hypothèse ; par exemple, quels facteurs feraient qu'au cours d'un ralentissement cyclique, la progression des revenus serait plus marquée ? Quant aux tests empiriques auxquels l'hypothèse est soumise, ils ne sont présentés que partiellement et ne semblent pas concluants.

Les auteurs proposent un modèle de détermination des élasticités permettant de distinguer les accroissements de revenu produits par l'augmentation conjoncturelle de l'emploi et ceux qui résultent de l'augmentation générale de la richesse. Utilisant des données sur les contribuables québécois à l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers, ils estiment pour la période de 1953 à 1969 dix régressions reliant le nombre de contribuables par classe de revenu au taux de chômage québécois et à une variable de tendance représentant les influences autres que le chômage. Les résultats de ces estimations ne sont pas présentés, ce qui ne permet pas au lecteur de vérifier si l'hypothèse avancée est quantitativement vérifiée. Les coefficients obtenus, utilisés avec les données de 1969 sur les revenus moyens et les taux moyens d'impôt par classe de revenu, permettent de déterminer les taux moyens d'impôt résultant d'une variation marginale du revenu provenant, d'une part, d'une variation de chômage et, d'autre part, d'une variation de « richesse ». Lorsque chacun de ces taux est divisé par le taux moyen d'impôt en 1969, on obtient les deux élasticités recherchées.

Les résultats indiquent cependant que le chômage semble avoir peu d'effet sur la valeur de l'élasticité : lorsque l'augmentation du revenu est due uniquement à une baisse du chômage, l'élasticité s'établit à 0.93 ; quand elle n'est attribuable qu'à une hausse du niveau général de la richesse, l'élasticité est de 1.09. Si, d'autre part, les deux facteurs contribuent à l'augmentation du revenu, l'élasticité s'établira entre ces

2. *Op. cit.*, p. 555.

3. C.D.P. Bernier, « Forecasting the Yield of the Federal Taxes », *Canadian Tax Journal*, vol. 16, 6 nov. 1968, pp. 491 à 512.

4. Joseph A. Pechman, « Responsiveness of the Federal Individual Income Tax to Changes in Income », *Bookings Papers on Economic Activity*, 1973, n° 2, pp. 385 à 427.

deux extrêmes. Enfin, si l'augmentation du chômage venait compenser en partie l'augmentation de la richesse, l'élasticité s'élèverait au-dessus de 1.09, modestement toutefois, comme les auteurs le montrent.

Non seulement le chômage semble avoir un effet assez négligeable mais les élasticités sont très faibles quand on les compare aux résultats publiés dans d'autres études⁵ et qui s'établissent entre 1.45 et 1.7 selon la définition du revenu utilisée. La raison donnée par les auteurs pour expliquer de tels résultats est que le taux moyen d'impôt total repose sur les données de 1969. Or ce taux, égal à 9.26 p.c., n'est pas tellement plus élevé que le taux moyen pour l'ensemble de la période, qui est de 7.96 p.c.

Le caractère assez décevant des résultats provient évidemment d'une spécification inadéquate des équations, ce que les auteurs sont prêts à concéder. En effet, si dans le modèle, le taux de chômage représente toutes les influences cycliques, c'est-à-dire non seulement celles de l'emploi et des taux d'activité mais aussi celles des prix, des taux de salaire et donc des revenus moyens, on ne peut à priori supposer la conformité de ces cycles avec celui du taux de chômage. Si, d'autre part, le taux de chômage ne sert qu'à représenter les cycles de l'emploi, les autres facteurs cycliques qui influencent tant le nombre des contribuables que leur répartition entre les classes de revenus ne peuvent être pris en compte par la variable de tendance. Quant aux autres influences, qu'on peut qualifier de séculaires et que les auteurs rassemblent sous l'épithète assez confuse d'augmentation générale de la richesse, on peut douter de leur représentation adéquate par une variable de tendance. Ainsi, comment peut-on espérer qu'une telle variable rende compte des augmentations plus rapides de la population en âge de travailler et des taux d'activité et de l'accélération des prix qui se sont produites à un moment ou l'autre au cours des années 1960. Cependant, ces insuffisances de spécification ne peuvent expliquer que partiellement la pauvreté des résultats. Fondamentalement, l'hypothèse à laquelle recourent les auteurs n'est pas vérifiée dans les faits. En effet, si sur un graphique on relie le taux de chômage québécois au taux de croissance du revenu moyen des contribuables québécois pour les années de 1953 à 1969, on obtient un nuage de points où on ne peut déceler aucune relation systématique. De plus, l'analyse des mouvements des deux variables d'une année à l'autre ne révèle une relation positive que dans 6 cas sur 16. Dans les autres cas l'augmentation (diminution) du chômage s'est accompagnée d'une diminution (augmentation) du taux de croissance du revenu moyen, sauf de 1962 à 1963 où un taux

5. Voir, entre autres, C.D.P. Bernier, *op. cit.*, p. 497 ; D.J. Daly, *Federal Revenues — Their Contribution to Stability and Growth*, ronéotypé, juillet 1971, p. 17 ; et *The Dynamic Impact of Indexing the Personal Income Tax*, Ontario Tax Study No. 9, Ministry of Treasury, Economics and Intergovernmental Affairs, 1974, pp. 58-59.

de chômage constant a coïncidé avec une augmentation du taux de croissance du revenu moyen. Enfin, notons que durant les deux années où le taux de chômage a connu ses plus forts mouvements à la hausse, soit de 1953 à 1954 et de 1957 à 1958, le taux de croissance du revenu moyen a diminué.

Les auteurs terminent leur étude par un test qu'ils qualifient de naïf, visant à établir une corrélation positive entre l'élasticité observée et le taux de chômage. Les résultats de la régression sont décevants : le coefficient du taux de chômage, quoique positif, n'est pas significatif au seuil de 5 p.c. On n'a pas à s'en surprendre puisque les élasticités observées reflètent les abattements d'impôt fédéral qui se sont produits au cours de la période. Mais il est un autre facteur qui a pu renforcer la relation et c'est celui des politiques de stabilisation. En période de chômage élevé, le budget contient généralement des allègements d'impôt qui, en réduisant l'élasticité observée pour l'année où ils sont en vigueur, stimulent l'activité économique et entraînent une baisse du chômage ; le raisonnement inverse vaut pour une période de sommet cyclique où on veut contenir l'inflation. On est donc en présence d'un biais de simultanéité.

Un modèle alternatif

Nous allons maintenant présenter une méthode de calcul de l'élasticité de l'impôt sur le revenu des particuliers qui est purgée des changements apportés année après année à l'impôt et qui donne donc une mesure de l'élasticité du système. L'analyse de la formule nous permettra d'identifier les déterminants du niveau de l'élasticité, et de vérifier et d'expliquer ses fluctuations cycliques. En terminant nous comparerons les élasticités à long et à court terme que génère cette formule avec les mesures provenant d'autres études ou observées dans la réalité.

Les variables utilisées sont les mêmes qui ont servi aux auteurs. Il s'agit, tout d'abord, du revenu total des contribuables québécois payant de l'impôt fédéral sur le revenu (R), du nombre de ces contribuables (N) et de leur revenu moyen (r) obtenu par division. Le revenu total est donc défini comme suit :

$$R = N \cdot r \quad (1)$$

Pour toute année, l'augmentation procentuelle du revenu total est constituée de l'augmentation procentuelle du nombre de contribuables et de celle du revenu moyen ; négligeant le facteur de second ordre, on a donc :

$$\dot{R} = \dot{N} + \dot{r} \quad (2)$$

L'augmentation d'impôt consécutive à une augmentation du revenu total dépendra donc de l'augmentation du nombre de contribuables et de celle du revenu moyen. Rappelant les caractéristiques du système d'imposition utilisées par les auteurs, des élasticités différentes s'appliquent à l'augmentation du nombre de contribuables et à celle du revenu moyen. On peut supposer qu'à une variation du nombre de contribuables s'applique une élasticité unitaire si leur revenu est égal au revenu moyen des autres contribuables. En fait, ce changement du stock des contribuables résulte des flux d'entrée et de sortie. Le flux d'entrée est composé principalement de jeunes et de femmes d'âge mûr ; quant au flux de sortie, il comprend principalement des femmes qui se marient ou ont des enfants, des personnes mises à la retraite ou décédées et des travailleurs qu'un chômage chronique peut affecter en leur faisant perdre tout revenu. Or, tous ces groupes sont susceptibles d'avoir un revenu moyen inférieur à la moyenne de l'ensemble des contribuables si bien que l'hypothèse d'une élasticité unitaire semble biaisée vers le haut. Cependant, la plupart des contribuables compris dans ces groupes sont aussi susceptibles d'avoir droit à peu d'exemptions personnelles outre l'exemption de base ; ils sont plus susceptibles d'être imposés à titre de célibataires, si bien qu'au total leur revenu imposable moyen peut ne pas différer significativement de celui de l'ensemble des contribuables, ce qui rend l'hypothèse d'une élasticité unitaire assez raisonnable.

A une variation du revenu moyen sera associée cependant une élasticité de beaucoup supérieure à l'unité car le rendement de l'impôt est alors stimulé par la présence d'exemptions fixes et d'une échelle de taux progressifs. D. J. Daly a estimé qu'en 1960 cette élasticité s'établissait aux environs de 2⁶. Cette mesure était valable pour une assez large bande de l'échelle des revenus, si bien qu'on peut l'utiliser pour l'ensemble de la période qui nous intéresse où les revenus moyens sont passés de 3,375 dollars en 1953 à 5,933 dollars en 1969. Comme le revenu s'accroît, il faudrait appliquer une élasticité qui décroît dans une certaine mesure. Cependant, le relèvement des exemptions qui s'est produit au cours de la période a partiellement annulé ce phénomène. Si on retient ce chiffre de 2 on a donc :

$$\dot{I} = \dot{N} + 2\dot{r} \quad (3)$$

où \dot{I} désigne l'augmentation procentuelle de l'impôt. Utilisant (2) et (3) on peut donc définir l'élasticité du système (E) comme :

$$E = (\dot{N} + 2\dot{r}) / (\dot{N} + \dot{r}) = [2 + (\dot{N}/\dot{r})] / [1 + (\dot{N}/\dot{r})] \quad (4)$$

6. D.J. Daly, *Rendement des impôts fédéraux dans l'hypothèse de la réalisation du potentiel de production 1960 et 1970*, Etude n° 9, Conseil économique du Canada, 1964, pp. 25 à 30.

On obtient ainsi une mesure de l'élasticité fondamentale du système, c'est-à-dire purgée des changements apportés au système d'imposition. Au cours de la période les principaux changements apportés ont été la création et le relèvement des abattements qui se sont accompagnés de relèvements équivalents de l'impôt provincial, si bien que r et N n'en ont pas été affectés. Quant aux changements des taux d'imposition ils n'affectent pas en général la progressivité de la structure et sont de nature marginale. Seuls les relèvements des exemptions en rendant non imposable le revenu d'un nombre de contribuables marginaux, pourrait affecter \dot{N} significativement. Or, de tels changements ont été particulièrement importants en 1958 uniquement.

Comme l'équation (4) le montre, l'élasticité dépend essentiellement du rapport \dot{N}/\dot{r} et l'hyperbole que décrit cette relation est semblable à celle qui est présentée par les auteurs : tout comme dans leur relation, l'asymptote a verticale a une abscisse de valeur $\dot{N}/\dot{r} = -1$, mais la coordonnée de l'asymptote horizontale se situe $E = 1$ contre un estimé de 0.93 dans l'étude de Boucher et Lebel. Quant à leur estimé de l'élasticité pour le cas où $\dot{N}/\dot{r} = 0$, il s'élève à 1.09 alors que nous avons un chiffre de 2. Comme cette relation le montre, l'élasticité s'élève lorsque le rapport \dot{N}/\dot{r} diminue, c'est-à-dire lorsque \dot{N} sera relativement faible par rapport à \dot{r} ; en d'autres termes, l'élasticité s'élèvera quand l'augmentation du nombre de contribuables sera *relativement* faible par rapport à l'augmentation du revenu moyen⁷. Or, alors qu'il n'existe pas de relation systématique entre le taux de chômage et l'augmentation du revenu moyen, une relation est beaucoup plus susceptible de s'établir entre les fluctuations cycliques et l'augmentation du nombre de contribuables. En effet, au cours d'un ralentissement cyclique la création d'emplois sera déficiente, l'augmentation du nombre de contribuables sera donc relativement faible par rapport à l'augmentation du revenu moyen et ainsi l'élasticité s'élèvera. Le terme important est ici le mot *relativement*, car si l'augmentation du nombre de contribuables et celle du revenu moyen étaient affectées dans la même proportion, le rapport \dot{N}/\dot{r} demeurerait inchangé et l'élasticité ne varierait pas.

Pour que les variations du taux de chômage génèrent des fluctuations de l'élasticité dans le même sens, il suffit qu'il entraîne des variations en sens contraire du rapport \dot{N}/\dot{r} . Pour vérifier cette dernière relation dans les faits nous avons placé sur un graphique le rapport \dot{N}/\dot{r} en fonction du taux de chômage. Encore une fois on obtient un

7. Cette relation se vérifie tant avec nos chiffres d'élasticité qu'avec les estimés de Boucher et Lebel. En effet, la condition suffisante à une telle relation est que l'élasticité par rapport au revenu moyen soit plus élevée que l'élasticité par rapport au nombre de contribuables.

nuage de points ne permettant de déceler aucune relation stable entre le taux de chômage et le rapport \dot{N}/\dot{r} . Cependant, si on analyse les mouvements d'une année à l'autre on s'aperçoit que sur 16 observations de changements annuels, il y en a 11 où le taux de chômage et le rapport \dot{N}/\dot{r} varient en sens contraire vérifiant donc ainsi notre hypothèse. Il y a 4 observations où les deux variables évoluent dans le même sens et une dernière où le taux de chômage demeure inchangé alors que le rapport \dot{N}/\dot{r} diminue. Etant donné l'équation (4), un graphique reliant notre mesure de l'élasticité au taux de chômage confirme de la même façon l'hypothèse de variation cyclique de l'élasticité : on obtient un nuage de points et dans 11 mouvements annuels sur un total de 16, l'élasticité du système d'imposition varie dans le même sens que le taux de chômage.

On peut donc conclure que, de façon générale, l'élasticité de l'impôt sur le revenu a tendance à évoluer dans le même sens que le niveau du taux de chômage. Cependant, cette relation n'est pas stable et le taux de chômage ne peut expliquer à lui seul de façon satisfaisante le niveau de l'élasticité de l'impôt. En effet, d'autres facteurs peuvent jouer un rôle important dans la détermination du niveau de l'élasticité. Le taux d'augmentation des prix et, donc, des revenus moyens est crucial à cet égard et la décision d'indexer les principaux éléments du système d'imposition en est une preuve suffisante. L'accélération du taux de croissance de la population active n'est pas négligeable non plus. En effet, « dans la mesure où cette nouvelle main-d'œuvre est plus jeune et moins rémunérée, et donc imposée à des taux généralement plus faibles que la moyenne, on peut dire que plus elle arrivera en grand nombre, plus l'élasticité de l'impôt diminuera »⁸. Cependant, une fois cette nouvelle main-d'œuvre intégrée au nombre des contribuables, elle constitue le groupe dont le taux d'augmentation des revenus est le plus élevé comme le révèle la publication *Statistique fiscale*. Donc, plus elle est en grand nombre plus elle accélérera la progression des revenus moyens par rapport à celle de l'emploi et occasionnera ainsi un relèvement de l'élasticité.

*

* *

En terminant, il est intéressant de calculer les chiffres d'élasticité que donne l'application de l'équation (4). Pour l'ensemble de la période, soit de 1953 à 1969, le nombre de contribuables imposables s'est élevé en moyenne de 5.6 p.c. par an alors que leur revenu moyen enregistrait une progression de 3.6 p.c. par an ; l'application de l'équation (4) donne une élasticité à long terme de 1.39. Si le calcul se fait

8. Michel Boucher et Jean-Guy Lébel, *op. cit.*, p. 552.

par rapport au nombre total de contribuables, imposables et non imposables, et à leur revenu moyen, l'élasticité est de 1.49. Alors que le revenu total de l'ensemble des contribuables s'élevait de 8.5 p.c. par an, le revenu personnel québécois connaissait un accroissement de 7.5 p.c. ; l'élasticité du système par rapport au revenu personnel s'établissait donc à 1.69. Cet éventail de mesures de l'élasticité du système d'impôt se compare donc favorablement à long terme aux divers estimés calculés dans les études mentionnées plus haut.

Cette méthode qui produit des estimés d'élasticité à long terme raisonnables, comment fonctionne-t-elle dans l'analyse à court terme ? Plus particulièrement, comment ces résultats se comparent-ils aux élasticités observées d'une année à l'autre et calculées par le rapport entre l'augmentation procentuelle de l'impôt collecté et celle du revenu total déclaré des contribuables imposables ? Lorsqu'aucun changement n'est apporté à la législation, les deux mesures devraient donner le même résultat. Au cours de la période considérée, c'est seulement en 1957 et en 1961 que la législation n'a pas été modifiée ; pour ces années l'élasticité observée est de 1.41 et 1.36 respectivement. Le calcul de l'élasticité à l'aide de l'équation (4) donne des chiffres de 1.41 et 1.33 pour ces mêmes deux années. Si on peut calculer l'effet sur le rendement de l'impôt des modifications apportées à la législation, on peut calculer une élasticité nette de ces changements et la comparer au résultat de l'équation (4). Ce calcul est assez facile à effectuer pour 3 années de la période. En 1963, seul l'abattement pour fin d'impôt provincial a été changé, passant de 16 à 17 p.c. ; l'élasticité observée est de 1.22. Lorsque l'on corrige l'impôt pour l'effet de ce changement, l'élasticité s'élève à 1.36 et l'équation (4) donne un chiffre de 1.36. En 1968, une surtaxe a été imposée et les revenus qu'elle a générés sont présentés séparément dans la publication *Statistique Fiscale* : alors que l'élasticité observée s'élevait à 2.10, la correction pour l'imposition de cette surtaxe donne un estimé de 1.68 ; l'équation (4) produit un chiffre de 1.64. En 1969, une situation semblable s'est produite avec la levée de l'impôt dit de progrès social : l'élasticité observée s'élevait alors à 3.14 et ce chiffre était abaissé à 1.58 quand on corrigeait pour la levée de ce nouvel impôt ; quant à notre méthode, elle donne un chiffre de 1.55.

La méthode de calcul de l'élasticité illustrée par l'équation (4) donne donc des résultats d'une étonnante justesse tant à long terme qu'à court terme et peut se révéler un premier outil assez puissant pour ceux qui affrontent le problème de l'analyse du système d'imposition sur le revenu des particuliers.

Gilles PROULX,
Conseil économique du Canada

ANNEXES

TABLEAU 1

STATISTIQUE FISCALE DES CONTRIBUABLES QUÉBÉCOIS
À L'IMPÔT FÉDÉRAL SUR LE REVENU — DÉCLARATIONS IMPOSABLES

Année	Revenu total déclaré		Nombre de contribuables		Revenu moyen		Impôt total payé	
	R	\dot{R}	N	\dot{N}	r	\dot{r}	I	\dot{I}
	(\$ millions) (1)	(%) (2)	(Milliers) (3)	(%) (4)	(\$) (5)	(%) (6)	(\$ millions) (7)	(%) (8)
1952	2,317.967	—	706.420	—	3,281	—	236.187	—
1953	2,617.489	12.92	775.560	9.79	3,375	2.86	248.804	5.34
1954	2,734.911	4.49	798.490	2.96	3,425	1.48	226.557	— 8.94
1955	2,919.718	6.76	832.600	4.27	3,507	2.39	232.721	2.72
1956	3,336.944	14.29	925.223	11.12	3,607	2.85	254.035	9.16
1957	3,741.970	12.14	989.418	6.94	3,782	4.85	297.378	17.06
1958	3,789.080	1.26	960.351	-2.94	3,946	4.34	278.916	— 6.21
1959	4,121.049	8.76	1,018.021	6.01	4,048	2.58	314.250	12.67
1960	4,457.942	8.17	1,069.635	5.07	4,168	2.96	370.791	17.99
1961	4,790.503	7.46	1,122.096	4.90	4,269	2.42	408.316	10.12
1962	5,111.926	6.71	1,181.326	5.28	4,327	1.36	423.829	3.80
1963	5,587.219	9.30	1,250.026	5.82	4,470	3.30	471.909	11.34
1964	6,385.857	14.29	1,372.148	9.77	4,654	4.12	583.335	23.61
1965	7,181.983	12.47	1,483.091	8.09	4,843	4.06	477.159	— 18.20
1966	8,257.627	14.98	1,617.366	9.05	5,106	5.43	532.021	11.50
1967	9,194.234	11.34	1,721.768	6.46	5,340	4.58	658.039	23.69
1968	10,046.519	9.27	1,778.361	3.29	5,649	5.79	786.071	19.46
1969	10,986.522	9.36	1,851.751	4.13	5,933	5.03	1,017.295	29.42

SOURCE : — (1) — (3) — (7) : *Statistique Fiscale*, ministère du Revenu national, Impôt, 1954 à 1971.

— (5) = (1) / (3)

TABLEAU 2

CALCUL DES ÉLASTICITÉS ET TAUX DE CHÔMAGE

Années	\dot{N}/r	Élasticité calculée	Élasticité observée	Taux de chômage
	(1)	(2)	(3)	(4)
1953	3.423	1.23	.413	3.8
1954	2.000	1.33	-1.99	5.9
1955	1.787	1.36	0.40	6.2
1956	3.902	1.20	0.64	5.0
1957	1.431	1.41	1.41	6.0
1958	-0.677	4.10	-4.93	8.8
1959	2.329	1.30	1.45	7.8
1960	1.713	1.37	2.20	9.1
1961	2.025	1.33	1.36	9.2
1962	3.882	1.20	0.57	7.5
1963	1.764	1.36	1.22	7.5
1964	2.371	1.30	1.65	6.4
1965	1.993	1.33	-1.46	5.4
1966	1.667	1.38	0.77	4.7
1967	1.410	1.41	2.09	5.3
1968	.568	1.64	2.10	6.5
1969	.821	1.55	3.14	6.9

SOURCES : (1) tableau 1 : (\dot{N}/r) ;
 (2) équation (4) du texte ;
 (3) tableau 1 : \dot{I}/R ;
 (4) taux de chômage québécois : *Revue Statistique du Canada*.

Principaux changements apportés à la législation fédérale de l'impôt sur le revenu

- 1954 — Réduction des taux d'imposition.
 1955 — Réduction des taux d'imposition.
 1956 — Réduction des taux d'imposition.
 1957 — Aucun changement.
 1958 — Réduction des taux d'imposition, relèvement des exemptions pour enfants (\$150 à \$250, \$400 à \$500).
 1959 — Relèvement des taux d'imposition.
 1960 — Relèvement des taux et de l'impôt de sécurité de la vieillesse.
 1961 — Aucun changement.
 1962 — Abattement de 16 p.c. pour l'impôt provincial, relèvement des exemptions pour enfants (\$250 à \$300, \$500 à \$550).
 1963 — Abattement porté à 17 p.c.
 1964 — Abattement porté à 18 p.c., relèvement de l'impôt de sécurité de la vieillesse.
 1965 — Abattement porté à 44 p.c., impôt de base réduit de 5 p.c. (maximum \$300).
 1966 — Abattement porté à 47 p.c., modification de la réduction à l'impôt de base.
 1967 — Abattement porté à 50 p.c., modification de la réduction à l'impôt de base.
 1968 — Surtaxe de 3 p.c. sur l'impôt excédant \$200.
 1969 — Impôt de progrès social (2 p.c. du revenu imposable, maximum \$120).

Elasticité observée, nette des changements d'impôt

- 1963 — Le coût du relèvement de l'abattement est de 5 millions de dollars.
 — Impôt payé : 471.909 millions de dollars.
 — Abattement : 17 p.c.
 — Si l'abattement était resté à 16 p.c., l'impôt collecté aurait été de :

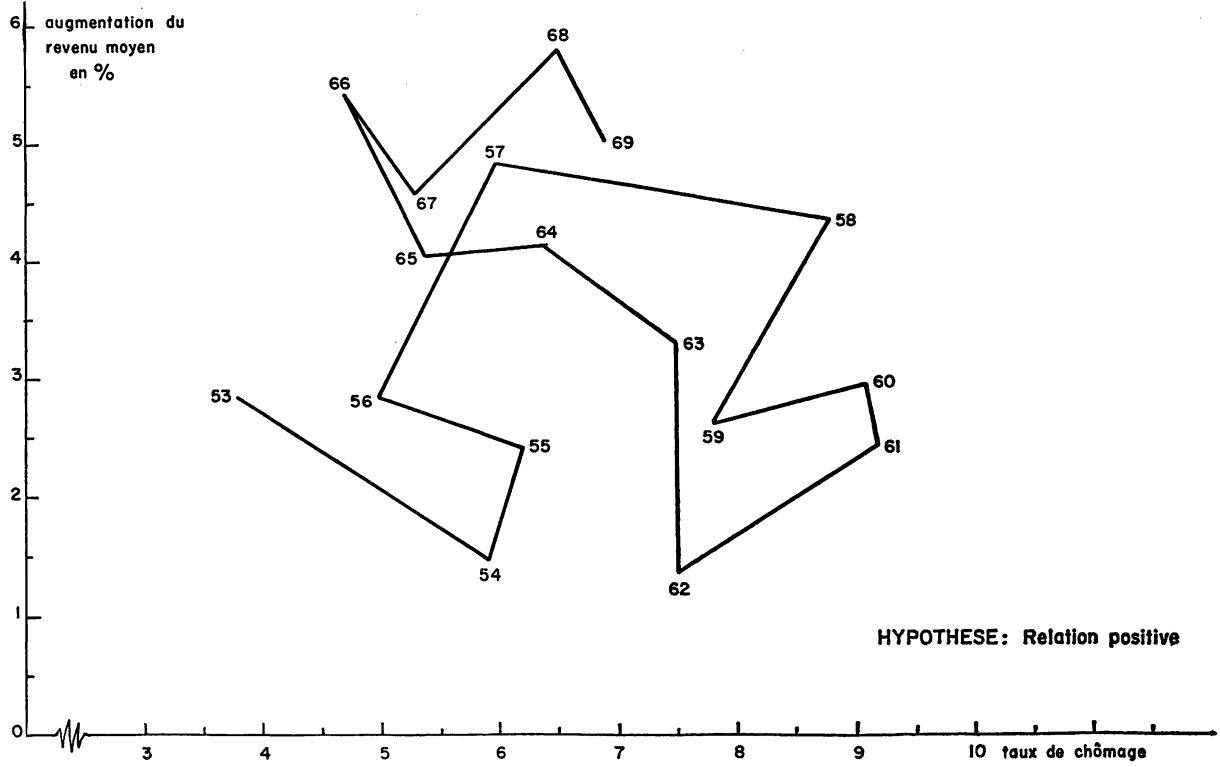
$$(471.909 \times 84) / 83 = 477.595$$

L'accroissement d'impôt aurait été de 12.69 p.c. et l'élasticité, de $12.69/9.3 = 1.36$.

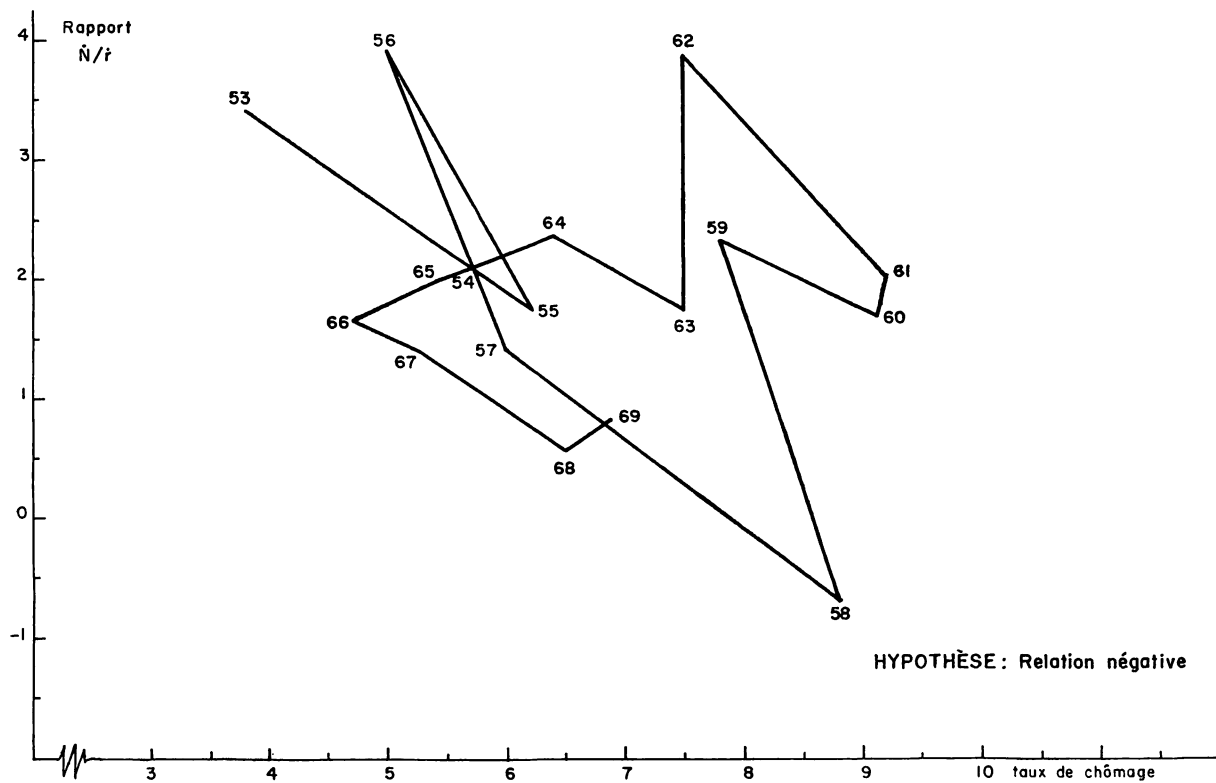
- 1968 — La statistique fiscale révèle que la surtaxe a généré des revenus de 25.436 millions de dollars. Sans cette surtaxe, l'augmentation d'impôt aurait été de 15.59 p.c. et l'élasticité, de $15.59/9.27 = 1.68$.
 1969 — Le rendement de l'impôt de progrès social a été de 115.032 millions de dollars. Sans ce nouvel impôt, l'accroissement des rentrées fiscales aurait été de 14.78 p.c. et l'élasticité, de $14.78/9.36 = 1.58$.

GRAPHIQUE 1

REVENU MOYEN ET TAUX DE CHÔMAGE



GRAPHIQUE 2
 RAPPORT \dot{N}/\dot{r} ET TAUX DE CHÔMAGE



GRAPHIQUE 3
ÉLASTICITÉ CALCULÉE ET TAUX DE CHÔMAGE

